Mis en ligne le 18 juillet 2022
par Paule DENIS, Assistante à la Direction générale des services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20220712-2-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 12-07-2022
Publication le : 12-07-2022

Commune de Tullins
Département de l'Isère RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 6 juillet 2022

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 1er juillet 2022

L'an deux mil vingt et deux, le six juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Dolores ADAMSKI, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Marie-Laure TRESCA, Damien VINCIGUERRA, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Nicole CLUZEL et Jean-François RIMET-MEILLE.

Absents :

Alain FERNANDEZ donnant pourvoir à Brahim SAADI, René MARTIN donnant pouvoir à Dolores ADAMSKI, Nadège MANCINO, Vanessa RENARD, Sébastien MAGNIER donnant pouvoir à Marie-Laure TRESCA, Marie-Emeline DOBIGNY, Françoise SOULLIER (excusée), Laëtitia SERPAGGI, Claire PESCHEL, Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Sébastien GINESTET, Cédric AUGIER, Jean-Charles BANCHERI donnant pouvoir à Anne DROGO, Robert PASERO donnant pouvoir à Florian GRENIER et Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Gérald CANTOURNET.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Marie-Laure TRESCA.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-4.2-119

Demande de renouvellement auprès de l'Etat du cofinancement du poste de Cheffe de projet « Petites Villes de Demain » à temps complet

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 mai 2021, le Conseil municipal a approuvé la création d'un poste de Chef de projet « Petites Villes de Demain » à temps complet et a sollicité son cofinancement auprès de l'Etat et de la Banque des territoires, suite à la labellisation de la Commune de Tullins au titre de ce programme par la Préfecture de l'Isère, le 17 décembre 2020.

Il est rappelé que le dispositif « Petites Villes de Demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Ce programme (2021-mars 2026) a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

La Cheffe de projet « Petites Villes de Demain » de la Commune de Tullins a donc pour principales missions :

- De participer à la conception du projet de territoire et en définir la programmation ;
- De piloter et coordonner le programme d'action opérationnel ;
- D'animer et de mobiliser le réseau des partenaires.

Aussi,

Vu la « Convention d'adhésion Petites Villes de Demain - Ville de Tullins », signée le 27 avril 2021 par Monsieur le Préfet de l'Isère, Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Isère, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et Monsieur le Maire de Tullins,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20220712-2-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 12-07-2022
Publication le : 12-07-2022

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Sollicite** l'Etat pour le renouvellement du cofinancement du poste de Cheffe de projet « Petites Villes de Demain » de la Commune de Tullins,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 11 juillet 2022
Le Maire

